



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION
TÉLÉCOMS – ASC/CCUES

FÉVRIER 2009 • Codes A et T

COM

ASC/CCUES

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
telecoms@fo-com.com

Suivi des réclamations des ASC du CCUES

TOUJOURS LA NEBULEUSE !

En décembre 2008 a été (enfin !) voté au CCUES le mandatement de la Commission des Activités Sociales et Culturelles pour suivre le traitement des réclamations des salariés, domaine jusqu'alors réservé au seul Bureau.

Le 19 janvier dernier a eu lieu la dernière réunion dédiée aux réclamations de cette commission.

Plusieurs cas litigieux ont été soumis aux membres de la commission, et un avis a été donné pour chacun.

Le 5 février, FO a contacté le Bureau du CCUES pour que soient communiqués la suite donnée aux propositions faites par la Commission et l'état de suivi des dossiers.

SILENCE DE PLOMB !

Les avis de la Commission ont-ils été suivis, les dossiers ont-ils été traités, les salariés concernés ont-ils été avisés... ???

FO exige que le Bureau du CCUES :

- applique les décisions **votées**,
- **respecte les salariés**, dont certains attendent depuis des mois une réponse à leur demande.

**LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE**